



Les Femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique

Intégrer l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accord issu de la 21^e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Sommaire

Introduction	5
I. En raison des inégalités de genre, l'impact du dérèglement climatique est différencié pour les femmes et les hommes	7
a) <i>Les femmes plus affectées par la fréquence et l'intensité des catastrophes</i>	8
b) <i>La raréfaction des ressources naturelles augmente le temps de travail des femmes, précarise leurs conditions de vie et accroît les inégalités</i>	9
c) <i>Le dérèglement climatique aggrave les problèmes sanitaires et affecte les droits sexuels et reproductifs des femmes</i>	9
II. Les femmes sont des actrices insuffisamment reconnues du développement durable et de la lutte contre le dérèglement climatique	10
a) <i>Les femmes jouent un rôle essentiel dans la production de stratégies de prévention, d'adaptation et d'atténuation face au dérèglement climatique</i>	10
b) <i>La contribution des femmes est peu connue, sous-estimée et peu valorisée dans la mise en place de politiques publiques nationales à grande échelle</i>	11
c) <i>Les femmes n'ont pas un accès égal aux financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique</i>	14
III. Renforcer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, un axe prioritaire de la lutte contre le dérèglement climatique	17
a) <i>Investir en faveur de l'égalité femmes-hommes, un levier du développement durable</i>	17
b) <i>Soutenir l'autonomisation des femmes comme stratégie pour améliorer la résilience des populations</i>	19
c) <i>Intégrer l'égalité de genre dans les politiques de développement durable à l'échelle locale et nationale</i>	21
IV. Conclusion et Recommandations	22
Glossaire	25
Bibliographie	26

Sigles

- CCAFS :** Changement climatique, Agriculture et Sécurité alimentaire (Climate Change Agriculture and Food Security)
- ccGAP:** Changements climatiques, Plan d'Action Genre (climate change Gender Action Plan)
- CCNUCC :** Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- CEDEF :** Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'encontre des Femmes
- COP :** Conférence des parties de la CCNUCC
- FAO :** Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
- FEM :** Fonds pour l'Environnement Mondial
- FIDA :** Fonds International pour le Développement Agricole
- FNUAP :** Fonds des Nations Unies pour la Population
- FVC :** Fonds Vert pour le Climat
- INDC :** Contribution prévue déterminée au niveau national (Intended Nationally Determined Contribution)
- NAMA :** Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (Nationally Appropriate Mitigation Actions)
- OCDE :** Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
- ODD :** Objectif du Développement Durable
- OIT :** Organisation Internationale du Travail
- PANA :** Programmes d'Action Nationaux aux fins de l'Adaptation
- PNUD :** Programme des Nations Unies pour le Développement
- REDD+ :** Stratégie nationale pour la réduction de gaz à effets de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts
- UICN :** Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- WEDO :** Women's Environment and Development Organization

Introduction

Le défi de la 21^e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou COP21, qui se tient à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 est d'aboutir à un accord international qui permette de contenir les nombreux impacts négatifs du réchauffement climatique qui menacent la survie de notre planète et de ses 7 milliards d'habitant.e.s actuel.le.s. La bonne compréhension des enjeux par tous et toutes et la mobilisation de chacun et de chacune sont essentielles pour réduire les vulnérabilités et renforcer les capacités d'adaptation.

Afin de lutter contre l'aggravation des conséquences du dérèglement climatique et de promouvoir un développement durable et équitable, notamment pour les populations les plus défavorisées, l'accord de Paris devra promouvoir des stratégies concrètes et ambitieuses d'adaptation, d'atténuation et de transferts de technologies, assorties des moyens financiers nécessaires, notamment au travers de l'opérationnalisation du Fonds Vert, en y associant les femmes sur un pied d'égalité.

Depuis la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'encontre des Femmes de 1979, de nombreux accords et études internationales soulignent l'importance du rôle des femmes dans le développement durable. En matière de lutte contre le dérèglement climatique, leur contribution n'est toujours pas suffisamment reconnue. En 2001 et depuis 2010, les décisions adoptées par les Conférences des Parties ont très graduellement intégré des mentions éparses de l'approche de genre et de l'égalité femmes-hommes.

En 2014, la COP 20 de Lima a fait un pas supplémentaire avec l'adoption d'un programme de travail de deux ans, visant à renforcer la participation effective des femmes dans les organes de la CCNUCC, et à travailler sur la mise en œuvre opérationnelle de politiques prenant en compte le genre. Un premier atelier sur le genre et l'atténuation s'est tenu à Bonn en juin dernier.

Cependant, à ce jour, rares sont les politiques et les initiatives de lutte contre le dérèglement climatique qui favorisent effectivement une égale participation des femmes et incluent la réduction des inégalités dans l'accès aux droits et au contrôle des ressources, ainsi que le renforcement des capacités et de l'autonomisation des femmes au cœur de leurs actions. Il faut passer des mots aux actes.

Afin de renforcer les premiers acquis des récentes COP, et d'assurer un véritable engagement politique et financier en faveur de l'égalité femmes-hommes, ce plaidoyer sur «*les femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique*», vise à expliquer pourquoi il est impératif d'intégrer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes de manière explicite dans l'accord de Paris, et plus largement dans les stratégies et financements futurs de lutte contre le dérèglement climatique.

Les femmes sont victimes du dérèglement climatique qui les affecte de manière différenciée ; malgré les contraintes qui pèsent sur elles, elles sont bel et bien déjà actrices de la lutte contre le dérèglement climatique ; elles seront d'autant plus efficaces qu'elles pourront s'autonomiser et exercer pleinement leurs droits. Elles demandent que les engagements pris par les Etats dans les Conférences des Parties se traduisent par des actes.



Réfugiées somaliennes au Kenya, ayant fui la guerre civile et la sécheresse © UNHCR/B. Bannon 2011

En raison des inégalités de genre, l'impact du dérèglement climatique est différencié pour les femmes et les hommes

Le dérèglement climatique affecte plus sévèrement les personnes les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre et celles qui disposent des capacités les plus limitées pour s'y adapter¹. La majorité des pauvres sont des femmes, elles représentent 70 % des 1,2 milliards de personnes qui ont un revenu inférieur à 1 dollar par jour².

Les femmes, en raison des rôles sociaux spécifiques qui leur sont assignés par nos sociétés et des discriminations auxquelles elles doivent faire face, sont doublement impactées par le dérèglement climatique. Alors qu'elles sont à l'origine de 60% à 80% de la production alimentaire³ dans les pays en développement, elles ne détiennent que 10 à 20% des titres fonciers⁴.

En effet, être une femme aggrave la vulnérabilité aux chocs climatiques, aux modifications de l'environnement et de l'économie, particulièrement en milieu rural, où les moyens de subsistance des femmes et de leur famille dépendent en grande partie des ressources naturelles (eau, produits de la forêt, agriculture), fortement tributaires des aléas climatiques.

Par ailleurs, les ressources et les options dont disposent les femmes pour s'adapter au dérèglement climatique sont fortement limitées par les inégalités qui les affectent : analphabétisme plus fréquent que chez les hommes ; pouvoir économique limité du fait d'un moindre accès à la propriété foncière et au crédit. Enfin, elles sont sous-représentées dans les filières des nouvelles technologies et les carrières d'ingénierie partout dans le monde⁵, ce qui limite leur participation à la gestion des technologies d'innovation dans le domaine du dérèglement climatique.

En un mot, leurs capacités d'adaptation et de résilience sont fortement contraintes par les normes sociales de genre.

1 - Réseau Climat et développement, « Note de décryptage sur le genre et le climat », 2015

2 - Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Egalité des genres et développement, 2012

3 - CCAFS et OAA, Guide de formation - recherche sur le genre et les changements climatiques dans l'agriculture et la Sécurité alimentaire pour le développement rural, 2013

4 - FAO, Perspectives Economiques et Sociales, Synthèses 8, Genre et droit à la terre, 2010

5 - Banque mondiale, "Gender at work, a companion to the World development report in jobs", 2014

a) Les femmes plus affectées par la fréquence et l'intensité des catastrophes



Soudan du sud 2014 © Josh Estey CARE_CC_Urgences

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes climatiques (sécheresse, tempêtes, inondations, fonte de glaces), modifie le cycle des saisons. L'UNISDR (Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes) fait état d'une récente étude portant sur 141 pays, qui a établi qu'un plus grand nombre de femmes que d'hommes mouraient à la suite d'aléas naturels et

que cette disparité était fortement liée à l'infériorité du statut socioéconomique des femmes par rapport à celui des hommes⁶. Dans des sociétés où la place des femmes est restreinte à l'espace privé et reproductif, les compétences de survie sont davantage enseignées aux garçons qu'aux filles. Alors que l'accès à l'information et à une éducation relative au climat sont indispensables pour pouvoir y faire face, les femmes ne sont que rarement bénéficiaires de l'information à ce sujet. Leur capacité de réponse est donc plus faible.

Il faut également garder à l'esprit les conséquences post-catastrophe : si une femme sur sept dans le monde est victime de violences de genre, celles-ci redoublent dans les situations de post-catastrophe ou à l'intérieur même des camps de secours⁷. Le dénuement résultant du dérèglement climatique peut également conduire à la déscolarisation des fillettes et à leur mariage précoce⁸. Par ailleurs, les femmes sont généralement tenues à l'écart des concertations et décisions sur les actions de relance post-catastrophe.

Les études disponibles confirment la vulnérabilité plus grande des femmes :

- ▶ Le risque de décès lors d'une catastrophe naturelle est 14 fois plus élevé pour les femmes et les enfants⁹ et en particulier lorsqu'ils/elles sont issus.e.s des communautés les plus pauvres.
- ▶ Plus de 70% des personnes décédées suite au tsunami en Asie étaient des femmes¹⁰.
- ▶ En 2008, lorsque le cyclone Nargis a dévasté le Myanmar, 55% des victimes étaient des femmes ; au plan économique, le cyclone a entraîné la perte de la principale source de revenus de 87 % des femmes célibataires et 100 % des femmes mariées¹¹.
- ▶ Après l'ouragan au Bangladesh, les familles du village de Barguna ont décidé de marier leurs filles de manière précoce en raison de leurs conditions de vie précaires. 50 % des filles ont ainsi quitté l'école. Dans les villages éloignés, le taux était de 70 à 75%.

6 - http://www.unisdr.org/files/9922_publicationintgrationdugenredanslar.pdf, Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes, politiques et directives pratiques, 2009

7 - GGCA, UICN PNUD. « Manuel de formation sur le Genre et le changement climatique », 2009

8 - Plan International, Apprendre pour la vie, La situation des filles dans le monde, 2012

9 - United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNISDR), "To build the resilience of nations and communities to disasters, we need equal and active participation of men and women in disaster risk reduction", 2011

10 - Climate Change Connections - UNFPA, WEDO « Les femmes en première ligne », 2009

11 - UNFPA, WEDO, « Les femmes en première ligne », 2009

b) La raréfaction des ressources naturelles augmente le temps de travail des femmes, précarise leurs conditions de vie et accroît les inégalités



Mont Elgon, Ouganda - © Charles Akena/IRIN

La sécheresse, les inondations, l'érosion, la fonte des glaciers, la salinisation des eaux et l'élévation du niveau de la mer ont des impacts économiques directs, tels que la diminution des ressources halieutiques, la moindre fertilité des sols et la baisse des rendements des cultures et le manque d'eau propre et potable.

Les femmes assurent quasiment seules les tâches ménagères (ramassage du bois, corvées d'eau) qui les absorbent plusieurs heures par jour; et les jeunes

filles sont particulièrement mises à contribution, au prix parfois de leur déscolarisation. La raréfaction des ressources en eau et en bois allonge les trajets pour les quérir et a un impact direct sur le temps de travail des femmes.

Ce manque de temps précarise davantage les femmes et limite d'autant la possibilité pour elles d'exercer des activités rémunérées complémentaires, nécessaires pour faire face aux besoins et dépenses incompressibles.

c) Le dérèglement climatique aggrave les problèmes sanitaires et affecte les droits sexuels et reproductifs des femmes

Le dérèglement climatique a une incidence avérée sur la santé des femmes, notamment sur la malnutrition et la santé sexuelle et reproductive. Les jeunes filles, les femmes enceintes ou allaitantes sont parmi les plus vulnérables. Ainsi, la propagation du paludisme et la malnutrition résultant des aléas climatiques sont également des facteurs de risques supplémentaires, notamment pour les femmes enceintes. L'infection du placenta par le parasite et l'anémie qu'il provoque chez la mère peuvent entraîner un déficit pondéral à la naissance qui, à son tour, est responsable d'une élévation de la mortalité infantile et d'un mauvais développement de l'enfant.

Dans les zones sinistrées, elles sont d'autant plus vulnérables que l'offre de soins de santé, de produits et services de planification familiale et de santé reproductive est encore plus déficiente que dans les situations normales. Ce manque de soins peut entraîner une hausse du taux de mortalité

maternelle et infantile. En outre, les abris de secours n'offrent que très rarement des services et du matériel hygiénique pour les femmes. En Ethiopie, par exemple, où le dérèglement climatique entraîne des pénuries de nourriture ou d'eau, les normes sociales, notamment dans les zones rurales, aggravent la malnutrition chez les filles et les femmes, puisqu'elles ne mangent qu'après avoir nourri le reste de la famille, ce qui signifie souvent qu'il ne reste que peu d'aliments pour elles¹².

La reconnaissance de l'impact différencié du dérèglement climatique sur les femmes et les hommes dans le cadre de l'accord de la COP21 est la première étape de la mise en place de solutions adaptées et efficaces, et de politiques de lutte contre le dérèglement climatique de long terme, permettant d'augmenter les capacités de résilience des femmes en soutenant leur autonomisation, leur accès aux droits et la remise en cause des inégalités de genre.

¹² - Christian Aid, "Climate Justice for All: putting gender justice at the heart of the Paris Climate change agreement", 2015



Les femmes sont des actrices **insuffisamment reconnues du développement durable** et de la lutte contre le dérèglement climatique

Si les femmes ont toujours été en situation de vulnérabilité et considérées comme des protagonistes secondaires, elles sont déjà des actrices incontournables du développement durable, dont la contribution à la lutte contre le dérèglement climatique doit être reconnue et peut être renforcée.

a) Les femmes jouent un rôle essentiel dans la production de stratégies de prévention, d'adaptation et d'atténuation face au dérèglement climatique.

Une étude réalisée par la Banque mondiale¹³ a constaté que les stratégies d'adaptation utilisées par les femmes et les hommes diffèrent de façon significative. Les hommes se concentrent sur les interventions à grande échelle comme l'irrigation par exemple, tandis que les femmes s'attachent davantage à des améliorations concrètes et communautaires (indépendantes des grands projets).

De fait, les femmes mobilisent leurs savoir-faire traditionnels dans différents domaines : pour la recherche de sources nouvelles ou alternatives d'eau, la plantation de nouvelles variétés de cultures, la promotion de la biodiversité et la mise en place d'activités productives diversifiées pour augmenter les revenus du ménage. Elles jouent aussi un rôle dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans la vie quotidienne : agriculture de conservation, pratiques d'économie d'énergie et d'eau, activités de recyclage.

A Cotonou, grâce à l'accès à des financements externes¹⁴, les « Gohotos » -les femmes récupératrices- ont mis en place un système de gestion efficace des déchets solides ménagers, devenu pérenne. Les « Gohotos » recyclent les plastiques, bouteilles et objets métalliques, qu'elles revendent au marché. Les déchets organiques sont transformés en engrais et revendus aux jardiniers de la ville pour leurs cultures de légumes. Depuis plus de 90 ans, et cinq générations, elles sauvent des tonnes de déchets de l'enfouissement, et gagnent leur vie en gérant une micro-entreprise, luttant quotidiennement pour leur autonomie, tout en transmettant cette tradition de mère en fille.

Ainsi, les femmes sont détentrices de connaissances environnementales locales qui, lorsqu'elles sont associées à des techniques et des technologies modernes, contribuent à une réponse d'adaptation plus efficace.

13 - FIDA, The Gender Advantage Women on the front line of climate change, 2014

14 - OXFAM Québec, Rapport d'avancement des activités des femmes récupératrices. Projet de Gestion des déchets solides ménagers au Bénin – GDSM. Volet : Valorisation des matières non organiques par les femmes récupératrices, 2008 et OXFAM Québec, Rapport d'avancement des activités des femmes récupératrices. Projet de Gestion des déchets solides ménagers au Bénin – GDSM. Volet : Valorisation des matières non organiques par les femmes récupératrices, 2008 et Cotonou : comment susciter un sursaut populaire autour de l'EHA ?» <http://fr.ircwash.org/blog/cotonou-comment-susciter-un-sursaut-populaire-autour-de-leha-%2%BB>),

b) La contribution des femmes est peu connue, sous-estimée et peu valorisée dans la mise en place de politiques publiques nationales à grande échelle.

La méconnaissance de la contribution des femmes dans les politiques liées aux dérèglements climatiques a une double dimension. Premièrement, les femmes agissent et apportent une importante contribution au niveau local, échelle peu visible et moins valorisée. Deuxièmement, elles demeurent largement sous-représentées dans les instances de décision et d'élaboration des politiques publiques.



© Mali 2012 CARE CC et Autonomisation (Associations villageoises d'épargne et de crédit)

I / La contribution des femmes au niveau local est peu visible et moins valorisée

Malgré la reconnaissance graduelle dans les négociations de l'importance du rôle des femmes dans les PANA (Programmes d'Action Nationaux aux fins de l'Adaptation), ces programmes peinent souvent à intégrer les savoir-faire locaux essentiellement portés par les femmes¹⁵, et donc à les valoriser dans la programmation effectuée au niveau national.

Ainsi, les programmes d'aménagement agricole et rural à grande échelle négligent souvent les femmes et leurs connaissances ; elles ne sont guère consultées, ni donc associées à la prise de décision¹⁶. Au Sri Lanka¹⁷ par exemple, les femmes issues de villages ruraux ne sont pas bénéficiaires des grands programmes d'irrigation. Elles ont donc mis en place des stratégies alternatives pour obtenir une eau purifiée destinée à différents usages, grâce à de petits réservoirs d'irrigation proches de leurs maisons, assurant l'accès à une eau de qualité à toute.s les habitant.e.s du village.

Dans le domaine de l'atténuation, les cadres et les politiques de lutte contre le dérèglement climatique n'ont pas encore intégré l'importance de l'apport des femmes. Seules quelques décisions sur le REDD + et ses actions de riposte prennent en compte l'égalité femmes-hommes¹⁸, sans cadre de référence, ni guide. Cependant, elles les considèrent non pas comme actrices du développement mais avant tout comme des groupes vulnérables.

Il est donc important de cibler des politiques publiques et des mécanismes de financement spécifiques aux projets de femmes à l'échelle locale, ainsi que de promouvoir la participation des femmes aux décisions sur des interventions tant à petite qu'à grande échelle. Dans ce sens, il faudrait rechercher des mécanismes permettant de réaliser les projets à petite échelle, et pouvant aider à répondre aux besoins des femmes en matière d'énergie (par exemple, avec l'amélioration, au niveau des ménages, des techniques de cuisson et de puisage de l'eau, et plus généralement avec l'accès à l'énergie : solaire, éolien, biogaz, biomasse, etc.)

15 - UNFPA, WEDO, Climate changes connections, Mettre les PANA au service des femmes, 2009

16 - OAA, 2000 (disponible en ligne : <http://www.fao.org/nouvelle/2000/000503-f.htm>)

17 - Ulluwishewa R.K., "Women's indigenous knowledge of water management in Sri Lanka". In: IK Monitor Vol. 2(3),

18 - WEDO : <http://www.wedo.org>

2/ Les femmes sont sous-représentées dans les processus de gouvernance de la lutte contre le dérèglement climatique.

La problématique de genre n'a été prise en compte que tardivement et très graduellement dans le cadre des négociations sur le dérèglement climatique. Elle reste à ce jour insuffisamment prise en compte :

1 - Premiers pas sur la représentation des femmes : le thème du genre est apparu à la 7^e COP , à Marrakech en 2001, avec un langage peu contraignant, mais évoquant en préambule une « contribution à la Plate-forme d'Action de Pékin de 1995 et l'objectif de l'égalité des sexes » : elle visait l'« amélioration de la participation des femmes dans les organes de la CCNUCC (...), constatait la nécessité d'une représentation plus équitable dans les organes et invitait les Etats-parties à considérer activement la nomination de femmes aux postes électifs » (36/CP.7). Les décisions invitant à avancer vers la parité dans le Comité exécutif de la Technologie à Cancun (1/CP.16), puis dans le Comité d'Adaptation et le Fonds vert pour le Climat à Durban (2 & 3/CP.17), sont de la même veine.

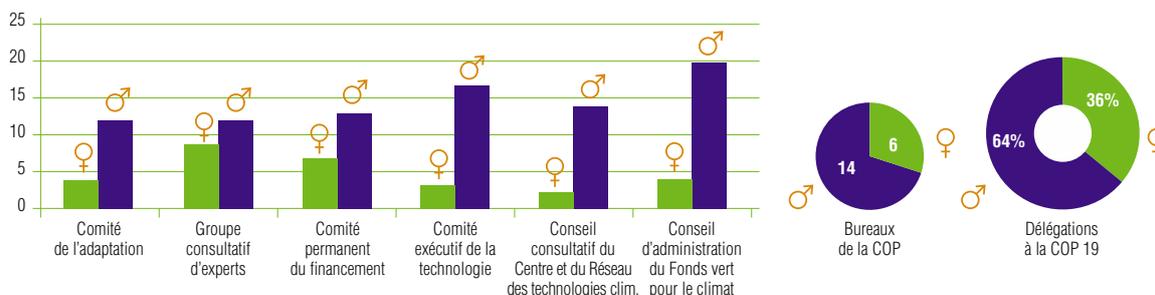
Une étape a été franchie à Doha en 2012 avec une résolution titrée « promouvoir l'équilibre de genre et améliorer la participation des femmes... » (23/CP.18) et mentionnant la CEDAW. Ses tournures reflètent la difficulté du compromis, les avancées en termes d'élargissement du champ d'implication des femmes s'accompagnent d'ailleurs d'un recul sur le terme d'« égalité de genre », relégué au profit de l'« équilibre de genre ». Constatant la sous-représentation persistante des femmes dans les organes, les Parties admettent la nécessité d'« efforts supplémentaires » et « adoptent pour objectif un équilibre entre hommes et femmes dans les organes pour améliorer leur participation et bénéficier de leurs avis afin de rendre plus efficaces les politiques relatives aux dérèglements climatiques qui répondent tant aux besoins des femmes que des hommes ». La résolution invite à « s'inspirer de l'objectif fixé afin de parvenir à une augmentation graduelle mais significative du nombre de femmes » dans les organes, mais également dans les délégations. Le Secrétariat est invité à faire un rapport annuel sur la représentation des femmes ; la question du genre est érigée en point permanent de l'agenda, « pour pouvoir mesurer les progrès vers l'objectif d'équilibre de genre dans le développement de politiques relatives aux dérèglements climatiques sensibles au genre », avec une clause de réexamen en 2016.

Le Programme de travail de Lima sur le genre (18/CP.20) adopte une approche globale et couvre plusieurs volets (politique et techniques). Elle décide, deux ans après Doha, de nouveau, de « renforcer la mise en œuvre des décisions antérieures pour faire progresser l'« équilibre de genre », et d'appeler à des « efforts supplémentaires » en matière de participation. Elle met en place un programme de travail de deux ans pour promouvoir l'équilibre de genre et aboutir à une approche intégrée du genre dans les politiques de lutte contre le dérèglement climatique ; ce programme doit permettre de « clarifier le concept d'intégration du genre dans les politiques et lui donner un caractère opérationnel avec le développement de principes directeurs et d'outils ». Deux ateliers sont programmés : l'un, tenu en juin 2015 sur « le genre et l'atténuation et transferts de technologies »¹⁹, le second sur « le genre et l'adaptation et le renforcement des capacités se tiendra en 2016 ».

19 - In-session workshop on gender-responsive climate policy with a focus on mitigation action and technology development and transfer, Bonn, 8-9 June 2015. (http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/9043.php)

2 – Introduction sous le volet adaptation, puis élargissement aux autres politiques : C'est également à Marrakech, par la décision 28/CP.7 ; qu'a été introduite la mention opérationnelle du principe de « l'égalité de genre »²⁰, parmi 8 autres, devant guider l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation des Pays les moins avancés (PMA). En 2010, la COP de Cancun cite sous différents points la problématique du genre (décision 1/CP.16, points 7 et 12) : d'une part, le préambule évoque une série de parties prenantes (collectivités à tous les échelons, société civile, jeunes et handicapés) qu'il est nécessaire d'engager; suivies (sic) par « l'importance de l'« égalité de genre » et de la participation effective des femmes et des populations autochtones pour une action efficace dans tous les aspects des politiques relatives au climat » ; d'autre part, le volet adaptation « affirme qu'une action renforcée sur l'adaptation devrait s'appuyer sur une approche nationale, sensible au genre, participative et transparente ». Enfin, figure une mention sous le chapitre REDD + et celle sur la représentation de genre au CET (cf supra).

À Durban, une brève mention sous les points « garanties » et « renforcement des capacités » (2/CP.17). Le programme de travail de Doha (15/CP.18) érige le « genre et la solidarité inter-générationnelle » en question transversale concernant les 6 aspects de l'article 6 de la Convention », relatif à l'éducation et la sensibilisation du public. Le mécanisme de « pertes et dommages » intègre à Varsovie (2/CP.19) la nécessité de collecter des données sexo-spécifiques ; il invite par ailleurs le FEM à évaluer le manière dont il contribue à des approches sensibles au genre ». Enfin, la COP de Lima note en préambule de la décision 1/CP.20 que « tous les processus devraient assurer une approche intégrée du genre » et évoque son intégration dans le FEM et le Fonds vert pour le Climat (infra). Voir ci-dessus pour le programme de travail de Lima sur le Genre de 2014, plus global.



Malgré les décisions 36/CP.7, 23/CP.18 et 18/CP.20 citées ci-dessus, les femmes restent largement sous-représentées dans les mécanismes et organes de la Convention, comme dans les délégations nationales, ainsi que le reflètent les rapports du Secrétariat de la CCNUCC (FCCC/CP/2014/7).

Ces disparités se répètent au niveau national et local, où les organisations de femmes et les femmes sont généralement sous-représentées dans les instances de consultation et de décision. Une recherche menée en 2015, dans 69 villages et 18 sites REDD²¹ dans 5 pays

(Brésil, Cameroun, Indonésie, Tanzanie et Vietnam), démontre que la représentation des femmes dans les comités locaux de décision est limitée (17%) et que leur connaissance des mécanismes REDD+ était bien inférieure à celle des hommes, alors qu'elles travaillent autant, voire plus, dans les forêts.

Il en résulte une mauvaise prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes, et des besoins des femmes dans les politiques de REDD+. Cela affecte tout aussi négativement l'efficacité de ce mécanisme de lutte contre le dérèglement climatique.

20 - Mention de « gender equality » (et non « gender balance »)

21 - Center for International Forestry Research : <http://www.cifor.org/gender/gender-redd-analyzing-womens-roles-sub-national-initiatives/>

c) Les femmes n'ont pas un accès égal aux financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique

La question des financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique est centrale pour accompagner les efforts d'atténuation et d'adaptation menés par les pays en développement, au niveau national et local. En Afrique subsaharienne, les besoins financiers pour l'adaptation sont estimés entre 20 et 40 milliards de dollars par an.

Cependant, 70% de ces crédits sont attribués à des projets à haute technologie et de grande ampleur qui ne sont pour l'essentiel gérés que par des hommes²². Seuls 30% des fonds sont affectés aux petits projets des communautés rurales, qui ne sont que pour partie pilotés par les femmes, et sont insuffisants pour permettre aux femmes d'améliorer leurs conditions de travail et les conditions de vie de la famille.

Le financement des interventions pour promouvoir l'accès des femmes à l'information, à la formation et leur participation à toutes les étapes du processus d'élaboration d'un programme, a un impact décisif sur l'efficacité des politiques publiques, comme par exemple sur les systèmes d'alerte et d'évacuation, en réduisant le nombre de décès.

À la différence des agences bilatérales et des banques multilatérales qui ont adopté leurs propres politiques d'intégration transversale du genre depuis quelques années, les Fonds de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto n'ont commencé à adopter leurs stratégies et Plans d'action en matière de genre que depuis peu. Il est donc difficile à ce stade d'apprécier l'impact de leurs engagements, hormis le FEM.

Montée en puissance de la dimension genre dans les financements – Un essai à transformer

I – Projets bilatéraux et multilatéraux de développement liés au dérèglement climatique :

Les données compilées pour l'année 2013 par le CAD de l'OCDE²³ sont significatives : 40 Md\$ d'APD affectés à des projets de développement ayant trait au dérèglement climatique, dont 25Md portés par les agences bilatérales, 14,3 Md par les Banques multilatérales (Banque mondiale, IFC et 5 Banques régionales de développement) et 1 Md\$ pour les Fonds évoqués infra. L'on relèvera, en regard de la dimension plus locale et modeste des projets portés par les femmes, que la moyenne des 7.000 projets bilatéraux est de l'ordre de 3M\$, et celle des 1.000 projets multilatéraux de 30M\$.

APD marquée Genre et Climat : Une étude du CAD de l'OCDE²⁴, en cours de finalisation, a identifié la part des projets liés au dérèglement climatique et marqués genre, sur les seuls financements bilatéraux : il en ressort que 27% ou 5,7Md\$, sur 21Md d'aide bilatérale « climat » étaient marqués genre ; 2% marqués 2 (ayant le genre pour objectif principal), 25% marqués 1 (objectif significatif). Les secteurs concernés sont essentiellement l'agriculture et l'eau (50% des projets marqués genre), domaines « traditionnels » d'implication des femmes.

En revanche, l'intégration d'une perspective de genre dans les secteurs des transports et de l'énergie est beaucoup plus limitée, alors que les enveloppes qui y sont investies sont beaucoup plus importantes : 11% des projets transports sont marqués genre et 8% des projets dans l'énergie. L'importance de ces 2 secteurs pour limiter les émissions de GES, réduire les contraintes quotidiennes des femmes et faciliter la diversification de leurs activités, appelle une nouvelle réflexion sur les modalités de l'intégration du genre dans tous les projets.

22 - Le Monde selon les femmes, Plaidoyer pour le genre dans les négociations climat-environnement, 2012

23 - <http://www.oecd.org/dac/environment-development/Climate-related%20development%20finance%20FINAL.pdf>

24 - <http://www.oecd.org/dac/environment-development>

2 – Les Fonds de la Convention Climat et du Protocole de Kyoto viennent de se doter de Plans d'action genre :

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)²⁴, a adopté une politique d'intégration transversale du genre en 2011 et un plan d'action en 2014, applicable au 6^e cycle de reconstitution du Fonds 2015-2018. Le FEM a fait état, au cours de l'atelier de Bonn en juin dernier, d'une amélioration de l'intégration transversale du genre dans ses projets d'atténuation, citant 8% en 2011, 25% en 2013 et 18% en 2014²⁵. Les 3 Fonds gérés par le FEM (Fonds pour les PMA, Fonds spécial pour les Changements climatiques et Fonds affecté au domaine focal du changement climatique (atténuation)), devraient également appliquer le Plan d'Action genre du FEM.

Le Fonds Vert pour le Climat²⁶, annoncé à Copenhague, dont la dotation doit atteindre 100Md \$ en 2020, a été établi au titre de mécanisme financier de la Convention à Cancun en 2010 (art.11). Il accueillera un pourcentage significatif du nouveau financement multilatéral pour l'adaptation. La décision 3/CP.17, qui a marqué son lancement « politique » à Durban en 2011, appelle à un « équilibre géographique et de genre » au Conseil d'Administration (seul le premier est défini, et donc appliqué; non défini, l'équilibre de genre s'est établi à 4 femmes sur 24 membres, soit 17% ; le fait que la Directrice exécutive du Secrétariat soit une femme, M^{me} Hélé Cheikhrouhou, ne rétablit pas « l'équilibre »). La décision 3/CP.17 fixe parmi ses objectifs de

« promouvoir les co-bénéfices environnementaux, sociaux, économiques et de développement, et d'adopter une approche sensible au genre ». Le FVC est entré pleinement en opération en 2015 et sa stratégie pour le genre a été adoptée, non sans débats, en mars 2015.

Créé en 2012, le Fonds pour l'Adaptation a adopté en mai 2015 les principes devant guider les « entités chargées de la mise en œuvre » pour le respect de la politique environnementale et sociale du FA²⁷. L'on notera qu'à la différence des principes 4 « respect des Droits humains » et 6 « respect des normes de l'OIT », qui sont applicables systématiquement, le 5^e principe « équité de genre et autonomisation » est d'application variable : « plus spécifique, à adapter en fonction des projets »...



République dominicaine – développement d'une 2^e ligne de métro à Saint-Domingue, diversification des métiers et atténuation © Franck Galbrun pour l'Agence Française de Développement

24 - https://unfccc.int/files/gender_and_climate_change/application/pdf/03_aoki_gef.pdf

25 - Gender mainstreaming and GEF (in-Session workshop on Gender-Responsive Climate Policy, 8-9 June 2015)

26 - Décision 1/CP.16 de la CCNUCC.

27 - https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/06/ESP-Guidance-document_0.pdf

Les principes et actions suivants devraient donc permettre une intégration plus systématique d'une approche de genre dans les financements internationaux ayant trait au climat :

- ▶ Le soutien aux actions d'adaptation et d'atténuation ne doit pas négliger les micro-projets, car les femmes dirigent en majorité des micro, petites et moyennes, entreprises ;
- ▶ L'adoption de critères explicites sur l'égalité femmes-hommes dans les objectifs de performance, les cadres de suivi des résultats et l'examen des financements ;

▶ L'adoption de mesures favorisant la participation des femmes et des organisations de femmes dans les mécanismes nationaux de coordination et d'allocation des financements ;

▶ Le respect de la parité dans les organes de décision et d'octroi des financements.

L'on notera l'importance de l'allocation de budgets structurels pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan de Lima sur le genre et ou développement de mécanismes de budgétisation sensible au genre pour les programmes de développement international, en lien avec la mise en œuvre des ODD, et notamment de l'Objectif 5 sur l'autonomisation des femmes.



Bangladesh, formation de femmes adultes à bord d'une « école flottante », projet de l'ONG Shidhulai Swarnivar Sangstha pour permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité pendant les inondations aggravées par le dérèglement climatique - © Abir Abdullah/ Shidhulai Swarnivar Sangstha



Renforcer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, un axe prioritaire de la lutte contre le dérèglement climatique

L'autonomisation (de l'anglais « empowerment ») désigne un processus de prise de conscience et de mise en oeuvre concrète, à la fois individuelle et collective, des capacités des femmes à décider de leur propre vie, en renforçant leur compréhension et en leur permettant une plus grande maîtrise de leurs conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques.

a) Investir en faveur de l'égalité femmes-hommes, un levier du développement durable

Partons d'un exemple concret. L'augmentation de la charge de travail domestique résultant de la sécheresse ou de la désertification, a un impact sur le maintien des filles à l'école et sur leurs chances de compléter un cycle d'éducation ; de la même manière, la réduction de la biodiversité engendre l'augmentation des risques de malnutrition qui touchent particulièrement les enfants et les femmes. Il existe donc un lien direct entre les impacts du dérèglement climatique et le futur Objectif du Développement Durable 13 « Agir d'urgence pour combattre le dérèglement climatique et ses impacts ».

Plus généralement, de nombreuses études internationales montrent que l'amélioration des Droits des femmes, en particulier en matière d'éducation et de droits sexuels et reproductifs, a des effets multiplicateurs sur les 3 piliers du développement durable : économique, social (qui sont largement imbriqués) et environnemental.

Au niveau économique et social

► La FAO dans son rapport de 2012²⁸, souligne que si les femmes avaient un accès égal à la terre et aux ressources, économiques et productives, cela

permettrait de nourrir 150 millions de personnes en plus et contribuerait considérablement à la sécurité alimentaire. Pour la Banque mondiale, l'accroissement de l'accès des femmes à l'éducation et au contrôle des revenus a un impact direct sur l'état de santé et l'accès des enfants à la scolarisation²⁹.

► L'investissement dans l'éducation des filles est à juste titre posé comme une condition du développement. Une femme instruite maîtrise sa fécondité, ses choix de vie, en particulier parce que l'instruction lui a permis de passer d'un statut de mineure permanente à l'autonomie, grâce à une activité économique et professionnelle, et par contre-coup de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Plus difficile à quantifier est le gain en autonomie par rapport au conjoint ou à la famille élargie. Si le système d'éducation est surchargé, une stratégie alternative fondée sur la santé de la reproduction est beaucoup plus efficace à court terme.

► En effet, l'accès des femmes aux droits et à la santé sexuelle et reproductive a non seulement un impact sur la réduction de la mortalité maternelle, l'état de santé des femmes, l'éducation et la nutrition des enfants, mais il renforce également leurs capacités

28 - OAA, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les femmes et les hommes pour soutenir le développement, 2010-2011

29 - Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Égalité des genres et développement, 2012

à intervenir de manière concrète sur les questions climatiques. Or trop peu de femmes des pays en développement, surtout si elles sont pauvres, ont accès à la contraception moderne. Selon le rapport annuel du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) sur l'État de la population mondiale 2012, les financements nécessaires pour assurer l'accès à un planning familial de qualité aux 867 millions de femmes en âge de procréer dans les pays en voie de développement sont loin d'être rassemblés. Selon le rapport, 222 millions d'entre elles ne bénéficient d'aucune politique de planification familiale.



© Yves Charbit,
affiche du Ministère de la Santé de la République de Guinée.

- Les études de cas citées par le FNUAP convergent : à chaque fois que des problèmes d'environnement se sont posés, les femmes ont joué un rôle actif. Par exemple au Pakistan et en Inde après les inondations,

elles ont réclamé et obtenu de participer aux programmes de reconstruction, avec un sens plus aigu de la prévision des besoins et un grand pragmatisme dans la gestion économique ultérieure. En Inde, la participation des femmes aux décisions publiques locales (par le biais de l'instauration de quotas politiques) s'est traduite par une augmentation de la fourniture de biens publics (aussi bien ceux qui ont la préférence des femmes comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement que ceux jugés plus importants par les hommes comme l'irrigation et les écoles) et un recul de la corruption³⁰.

Au niveau environnemental

- L'accès des femmes aux innovations techniques les plus simples (foyers améliorés réduisant de moitié la consommation de bois de feu, installation de pompes manuelles ou à pédale dans les villages, kiosques à eau urbains...), comme aux énergies renouvelables, telle que l'énergie solaire, éolienne ou de petite hydraulique, a un impact direct sur leur santé, l'amélioration des modes de consommation durable des foyers, la réduction des dépenses et du temps de travail domestique pour les femmes. Les retombées en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre devraient être quantifiables.
- Par exemple, en Géorgie une expérience pilote sensible au genre, a permis de former 50% de femmes à la maintenance des panneaux solaires (pour 400 familles), traditionnellement réservée aux hommes, leur permettant d'accéder à une plus grande autonomie décisionnelle, économique et financière. Elle a également réduit le temps de travail domestique journalier, libérant du temps pour de nouvelles activités³¹. La réduction des émissions de gaz à effet de serre a été évaluée à 700kg par foyer, et les dépenses en bois de chauffe à 32%. Cette initiative efficace, à échelle communautaire, sera utilisée et répliquée dans le cadre de la mise en place de NAMA (Mesures d'atténuation appropriées au niveau national)³².

30 - Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, égalité des genres et développement, 2012

b) Soutenir l'autonomisation des femmes comme stratégie pour améliorer la résilience des populations

Le renforcement des capacités des femmes et leur autonomisation au niveau individuel, social et citoyen peut s'organiser en une stratégie pour augmenter la résilience des populations face au dérèglement climatique. Toutes les expériences concrètes convergent pour démontrer la faisabilité d'une stratégie de renforcement de la résilience à travers l'autonomisation des femmes.

La stratégie proposée repose sur l'idée développée ci-dessus que la capacité d'autonomisation est liée aux institutions qui permettent ou non l'accès aux différentes ressources, telles que l'information, la mobilité, le savoir, la technologie, les ressources économiques et financières. Elle est intrinsèquement liée aux concepts d'adaptation, d'atténuation et de résilience utilisés dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La création de ces nouvelles opportunités est conditionnée par la mise en place de politiques et de programmes de développement durable intégrant le genre.

La stratégie devrait donc envisager des actions et des politiques publiques qui prennent en compte les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes selon trois grands objectifs:

- ▶ le renforcement de leurs capacités à faire des choix personnels et les exécuter
- ▶ le soutien à leur autonomisation économique
- ▶ le renforcement de leurs capacités d'action collective et d'influence citoyenne et politique



Capacité de choix personnels

Autonomie économique

Capacités d'action collective et citoyenne

La mobilisation de ces trois axes et la valorisation des savoir-faire et des contributions des femmes permettraient de créer un cercle vertueux favorable

à la réduction des impacts du dérèglement climatique sur les familles les plus vulnérables en améliorant la résilience des femmes et des familles.

31 - Gamisonia N. Rural Community Development Agency (RCDA), Georgia : « Proposal for equitable, climate-proof and sustainable development: a gender sensitive nationally appropriate mitigation action (NAMA) for the energy sector in Georgia », Bonn Workshop, 8-9 juin 2015

32 - Plan National Nationally appropriate mitigation action (NAMA)

Le tableau ci-dessous présente les impacts directs et à long terme de l'autonomisation des femmes sur le dérèglement climatique, étant entendu qu'il y a des interactions entre les différents niveaux.

AUTONOMISATION DES FEMMES ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	IMPACTS DIRECTS : amélioration de la résilience des actrices	IMPACTS à long terme
Droits et capacités à faire des choix	La réduction de l'impact des catastrophes naturelles sur les populations les plus vulnérables	Réduction des gaz à effet de serre
L'accès des femmes à la mobilité, aux droits, à l'éducation, la formation, l'information et la santé notamment sexuelle et reproductive	L'accès, la maîtrise et la gestion d'énergies durables	
	La maîtrise de fécondité et l'amélioration des conditions de vie	
Autonomie économique	L'amélioration de la santé et de la nutrition des familles et la diminution de la mortalité des femmes	Croissance inclusive
	La promotion de la biodiversité, d'une agriculture saine et durable	
L'accès et le contrôle des ressources économiques et productives, aux technologies et à l'emploi décent	La réduction de la malnutrition	Justice sociale
	La diversification économique, l'augmentation des revenus et la réduction de la pauvreté des femmes et des familles	
Renforcement des capacités collectives et d'influence politique et citoyenne	La participation à la gestion des ressources (eau, forêts, énergies, agriculture...)	Développement durable
La participation aux décisions politiques, économiques, sociales et environnementales	Le partage des rôles et des responsabilités productives, reproductives et sociales, entre les femmes et les hommes	
	Une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts de toutes et tous et l'amélioration de l'efficacité des politiques environnementales	
La valorisation des savoir-faire et des contributions à la lutte contre le dérèglement climatique	La promotion de solutions alternatives durables à fort impact environnemental et social	

c) Intégrer l'égalité de genre dans les politiques de développement durable à l'échelle locale et nationale

Les actions de soutien à l'autonomisation des femmes et à l'égalité femmes-hommes, doivent être plus largement intégrées dans les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique, au niveau local et national. La problématique de genre devrait figurer dans l'évaluation des besoins, les études d'impact, la programmation, la budgétisation et l'évaluation des programmes, comme cela est défini dans le Programme de travail sur le genre adopté à la COP 20³³.

Ces principes sont d'ores et déjà déclinés de façon opérationnelle dans les plans d'actions sur le genre et le dérèglement climatique (ccGAP), développés et soutenus par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les ccGAP sont reconnus comme des stratégies innovantes avec une méthodologie unique de formation et de renforcement des capacités des femmes et des organisations de femmes, qui permettent d'intégrer l'approche de genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques nationales contre le dérèglement climatique. A ce jour, 14 pays ont été accompagnés par l'UICN, tels que Haïti, le Mozambique, le Mexique, le Népal, la Jordanie et le Libéria.

Au Mexique, l'initiative conduite par l'Alliance Mexique REDD+ en collaboration avec l'UICN et le PNUD a permis de renforcer les capacités nationales en matière d'intégration d'une perspective de genre dans le secteur de l'environnement et de l'intégrer dans le cadre des instruments politiques et des lois environnementales mexicaines liées à la REDD+. Ce, notamment, par une analyse des obstacles juridiques et sociaux rencontrés par les femmes, la mobilisation des organisations féminines et environnementales, et la mise en place d'une consultation nationale pluri-partenaire qui émet des recommandations opérationnelles.

Ce processus a porté ses fruits et permis d'intégrer des axes de travail opérationnels sur les femmes et l'égalité femmes-hommes dans le Programme national sur le dérèglement climatique 2014-2018 et dans la Stratégie nationale REDD+. On peut citer la mise en place de mesures de soutien à la participation des femmes aux activités de gestion forestière et à l'agriculture durable, leur accès égal aux ressources hydrologiques, l'adoption de critères d'égalité femmes-hommes et de transparence dans la gestion des Fonds, et l'accès des femmes aux services financiers et aux technologies³⁴.

Pour mettre en place une approche territoriale, il est nécessaire de croiser les analyses entre les inégalités géographiques, territoriales, économiques, sociales et le genre afin de proposer des solutions adaptées qui puissent engendrer des résultats au niveau communautaire. A cet effet, investir au niveau des collectivités locales représente un axe de travail pertinent.



Vietnam © Thanh Hoa / CARE - Réhabilitation des mangroves / écosystèmes côtiers (approche intégrée du genre, adaptation et atténuation)

33 - UNFCCC, Convention-cadre sur les changements climatiques, « Égalité des sexes dans le contexte des dérèglements climatiques », FCCC/SBI/2014/L.43/Rev.1, Lima, décembre 2014

34 - Alianza México REDD+. « Incorporación de la perspectiva de género en políticas y leyes vinculadas con cambio climático y REDD+ » México, 2014

IV

Conclusion et Recommandations

Il apparaît ainsi que la mise en place de stratégies et de politiques efficaces, justes et durables de lutte contre le dérèglement climatique requiert de placer la réduction des inégalités de genre et l'autonomisation des femmes au cœur des analyses et des actions menées. Ces enjeux devraient être reconnus dans les conclusions de la COP 21, afin que les Parties s'engagent véritablement en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le mouvement doit être consolidé, si l'on constate qu'à la date du 7 septembre, seuls 7 pays³⁵ ont inclus une perspective de genre, ou évoqué des projets impliquant les femmes, dans leurs Contributions prévues déterminées au Niveau national (INDC) sur 31 déposées (incluant l'UE, 58 pays), alors qu'elles projettent leurs engagements pour la période post-2020. Les Etats n'ayant pas encore déposé leurs INDC devraient être encouragés à intégrer la dimension du genre ; cette question devrait aussi être abordée dans le processus préfiguré de révision périodique des INDC.

L'intégration des problématiques de genre doit se décliner à trois niveaux : 1) par la reconnaissance et la prise en compte des impacts différenciés du dérèglement climatique sur les femmes et les hommes ; 2) la reconnaissance et la valorisation des savoir-faire et contributions des femmes aux stratégies d'adaptation et d'atténuation, et 3) le soutien à de véritables politiques de réduction des inégalités et d'autonomisation des femmes. La conjonction de ces trois dimensions permettra de maximiser les bénéfices des politiques de lutte contre le dérèglement climatique en termes de résilience des populations et d'élaboration de véritables stratégies de développement durable.

Quels objectifs pour la COP21 ?

(extrait du document « Dérèglement climatique, négociations internationales et préparation de la COP 21 », pdf MAEDI juin 2015)

- ▶ Définir un cadre d'action permettant de contenir le réchauffement moyen en dessous de 1,5 ou 2°C, d'adapter les sociétés aux dérèglements climatiques et de favoriser un développement sobre en carbone.
- ▶ Construire une « Alliance de Paris pour le climat » qui réponde à ces défis, incluant :
 - **un accord universel juridiquement contraignant** : Enjeu essentiel, l'accord de Paris doit être universel, ambitieux, équilibré, durable, dynamique et significatif
 - **les contributions nationales** : chaque pays est invité à soumettre bien avant la COP21 dans un document ses actions d'atténuation ou d'adaptation aussi ambitieuses que possible, au regard des capacités et responsabilités respectives
 - **un volet financement** : visant à la mobilisation par les pays développés, de 100 milliards de dollars par an, de sources publiques et privées, d'ici à 2020, pour financer la lutte contre le dérèglement climatique dans les pays en développement, et plus largement soutenir et accélérer la transition de tous les pays vers des économies résilientes et faiblement émettrices
 - **le Plan d'Actions Lima-Paris (qui incarne l'« Agenda des solutions »)** : S'appuie sur la forte mobilisation lors du Sommet de septembre 2014 à New York ; il accompagne et renforce l'émergence de dynamiques partenariales internationales d'acteurs étatiques et non étatiques (collectivités territoriales, entreprises, société civile), la mise en oeuvre de mesures concrètes ainsi que l'échange de bonnes pratiques et les transferts de connaissance.

35 - Mexique, Maroc, Ethiopie, Kenya, Bénin, République démocratique du Congo, République dominicaine (site CCNUCC)

RECOMMANDATION I : Inscrire l'autonomisation des femmes et l'égalité femmes-hommes dans l'Accord issu de la COP 21

Il est important de rétablir la dimension des Droits humains, qui incluent les Droits des femmes et la promotion de l'égalité femmes-hommes, dans l'Accord qui devrait être adopté à l'issue de la COP 21.

Les instruments internationaux relatifs au développement durable : la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la Désertification, tout comme les principes de la Conférence de Rio, ainsi que de Rio + 20, mentionnent explicitement le rôle vital des femmes, la nécessité de garantir l'exercice de leurs droits et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement durable. Ces éléments-clé du pilier social du développement durable ne figurent pas dans la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques du 9 mai 1992, ni dans le Protocole de Kyoto.

I.1 – Le Groupe de travail du HCEfh demande que figurent dans l'Accord qui devrait être conclu à Paris (et non pas uniquement dans les décisions de la COP 21) :

- ▶ La mention de l'importance du respect des Droits humains et de la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Préambule de l'Accord
- ▶ La mention spécifique de la nécessité d'intégrer les Droits humains et le principe de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la participation pleine et entière des femmes dans toutes les dimensions des politiques relatives au dérèglement climatique, comme principes directeurs dans la section qui constitue actuellement la partie C du projet d'Accord.

I.2 – Nous demandons que soient incluses dans les Décisions de la COP 21 adoptées en complément de l'Accord lui-même, des mentions spécifiques appelant à mieux valoriser la contribution des femmes et à la renforcer au bénéfice de toutes et tous, sur chaque volet de la lutte contre le dérèglement climatique : *atténuation, adaptation, pertes et dommages, financements, mise au point et transferts de technologies, renforcement des capacités.*

- ▶ Ce, en mentionnant l'autonomisation des femmes et l'intégration d'une perspective de genre au titre des principes devant guider l'action des organes de la Convention et des États-parties, tant au niveau national que local.
- ▶ Les moyens nécessaires doivent être affectés à l'analyse des vulnérabilités spécifiques et des causes sous-jacentes des inégalités de genre face au dérèglement climatique, reposant sur la mise à jour régulière des données sexo-spécifiques.

I.3 – Nous demandons la pleine mise en œuvre du Programme de travail Genre de Lima. Nous constatons que de nouveaux « efforts additionnels » doivent encore être envisagés pour que le bilan sur l'objectif renforcé d'amélioration de la participation des femmes aux organes de la CCNUCC et dans les délégations (23/CP.18), qui doit également être dressé en 2016, donne du corps aux engagements pris, comme au principe d'égalité. Nous appelons à la traduction opérationnelle de l'expertise développée lors de l'atelier de juin 2015, et de celui prévu en 2016, au niveau international, national et local.

RECOMMANDATION 2 : **Promouvoir et soutenir une véritable intégration du genre et de l'autonomisation des femmes, dans toutes les politiques et tous les programmes d'adaptation, d'atténuation, d'accès et de transferts de technologies**

- 2.1** – Nous demandons la reconnaissance des contributions des femmes et l'amélioration de leur participation, ainsi que celle des organisations de femmes, à l'élaboration des politiques et programmes d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, reposant sur des processus nationaux de consultation et de gouvernance participatifs. Nous suggérons la valorisation de quelques initiatives du Plan d'actions Lima-Paris ayant un fort impact en matière de lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des inégalités et l'autonomisation des femmes.
- 2.2** – Nous demandons que les programmes et stratégies d'atténuation et d'adaptation, y compris les initiatives du Plan d'actions Lima-Paris, soient élaborés en analysant les inégalités de genre et les rôles sociaux différenciés et en fixant des objectifs de réduction des inégalités, d'autonomisation et de transformation sociale.
- 2.3** – Nous demandons le développement de l'accès aux énergies renouvelables, et des transferts de connaissances et technologies, en y associant pleinement les femmes, afin de contribuer simultanément à l'égalité des chances et aux efforts d'atténuation des émissions de GES.

RECOMMANDATION 3 : **S'engager en faveur d'une allocation des financements climatiques permettant la réduction des inégalités de genre et promouvant l'autonomisation des femmes**

Les Parties devraient s'engager à appuyer une dynamique plus vigoureuse d'intégration du genre dans les financements climatiques, en synergie avec leurs efforts à titre bilatéral.

- 3.1** – Nous appelons à la montée en puissance des financements annoncés pour le Fonds vert pour le Climat dès avant 2020 et à une mise en œuvre volontariste de ses Politique et Plan d'action en matière de genre adoptés cette année.
- 3.2** – Nous demandons une adaptation des mécanismes des autres fonds multilatéraux pour renforcer leur intégration de la problématique de genre dans les modalités de sélection des projets (allant jusqu'à de petits projets intégrables à l'échelon local ou régional, ou des garanties de refinancement pour les banques locales) et les critères d'octroi des financements, afin de permettre l'égal accès des femmes aux financements et à la maîtrise de leurs moyens de production.
- 3.3** – Nous demandons l'affectation d'une partie des crédits d'assistance technique à des formations et au renforcement de l'expertise technique des femmes pour l'utilisation de technologies adaptées au dérèglement climatique, sur des projets simples mais efficaces comme des installations domestiques à base d'énergie solaire, éolienne...

Glossaire

Autonomisation

L'autonomisation (de l'anglais « empowerment ») désigne un processus de prise de conscience et de mise en oeuvre concrète, à la fois individuelle et collective, des capacités des femmes à décider de leur propre vie, en renforçant leur compréhension et en leur permettant une plus grande maîtrise de leurs conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques

Genre

Le genre fait référence à un ensemble de rôles, comportements, attributs, aptitudes et pouvoirs relatifs « socialement construits » associés au fait d'être une femme ou un homme dans une société donnée à un moment donné. L'expression « socialement construit » signifie que ce ne sont pas des caractéristiques « innées » ou « naturelles », mais des constructions et des produits de la société et, en tant que tels, ils peuvent être modifiés et transformés. C'est de cela que découle l'approche Genre³⁶ (Réseau Climat développement, 2015)

- Approche intégrée du genre (en anglais Gender responsive)

Une politique qui comprend une analyse des inégalités de genre, ainsi que la mise en oeuvre et le suivi d'actions spécifiques et transversales qui visent à remettre en question ces inégalités en terme d'accès aux droits, aux ressources, aux opportunités et à la participation aux décisions dans le but de promouvoir l'empowerment des femmes et l'égalité femmes-hommes.

- Approche sensible au genre (en anglais Gender sensitive)

Une approche qui permet aux politiques et programmes, de faire la différence entre les capacités, les besoins et les priorités des femmes et des hommes, de s'assurer que les points de vue et les idées des femmes et des hommes sont pris en compte, d'examiner les répercussions des décisions sur la situation des femmes par rapport aux hommes et de prendre des mesures pour lutter contre les inégalités ou le déséquilibre entre les femmes et les hommes. (Glossaire REDD + SES Version 2)

Résilience

La résilience écologique est la capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population ou d'une espèce à retrouver un fonctionnement et un développement normaux après avoir subi une perturbation importante (facteur écologique). La dégradation d'un écosystème réduit sa résilience. Par extension on parle aussi de résilience pour les solutions identifiées par les autorités et les populations pour faire face aux crises écologiques locales ou globales qu'elles affrontent (conflits autour des ressources, surpêche, désertification, déforestation, catastrophes naturelles, etc.)³⁷.

³⁶ - Réseau climat développement (Zénabou Segda), « Note de décryptage sur le genre et le climat », 2015

³⁷ - IPCC : Glossaire de l'IPCC (Glossary Working Group III, p. 809)

Bibliographie

Articles et publications :

- ▶ Bern, C. et al. "Risk Factors for Mortality in the Bangladesh Cyclone of 1991", in *Bulletin of the World Health Organization*, 71 (1): 73–78. <http://whqlibdoc.who.int/bulletin/1993/Vol71-vu le 28.7.2015>
- ▶ Burns B. (WEDO) « Gender Equality and climate change, setting the stage », Bonn, 6th of June 2015
- ▶ Ceci, S. "Women's access to land in Nicaragua", Gender and land compendium of country studies.FAO. 81-100, Cómo incidir en la formulación de Políticas de Gestión del Riesgos y/o Cambio Climático para la inclusión del Enfoque de Género, 2012.
- ▶ Duncan K, "Global climate change and women's health", *Women & Environments International Magazine*, 2007, Issue 74/75, pp10-11
- ▶ Felandro I., Flores M., « Primer Diagnostico Nacional Genero y CC », Noviembre 2014 <http://cdn.inventarte.net.s3.amazonaws.com/cop20/wpcontent/uploads/2015/02/Primer-Diagnostico-Nacional.pdf>
- ▶ Gamisonia N., "Rural Community Development Agency (RCDA), Georgia : Proposal for equitable, climate-proof and sustainable development: a gender sensitive nationally appropriate mitigation action (NAMA) for the energy sector in Georgia », Bonn Workshop, 8-9 juin 2015
- ▶ Gauthier A. 2007 *Les Droits Reproductifs et Sexuels à Haïti: face sombre de la modernité avancée*. Paris Sorbonne et Nanterre
- ▶ Potts M. et Graves A., *Les Grandes questions méritent des réponses audacieuses: la population et le changement climatique au Sahel*, Oasis initiative 1 et 2, 2013
- ▶ Schalatek L., *Genre et financement pour le changement climatique : double transversalité pour un développement durable*, 2010
- ▶ Sunde J., 2008, « Résilience ou transformation ? », *Samudra*, no 51, p. 20-24.
- ▶ Tronto J., *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, [1992] 2009
- ▶ Ulluwishewa R.K., "Women's indigenous knowledge of water management in Sri Lanka" In: *IK Monitor* Vol. 2(3),
- ▶ Wisner, Blaikie, et al., 2003. *At Risk: Natural Hazards, People's Vulnerability and Disasters*. 2nd Edición, 2003.

Rapports internationaux :

- ▶ Alianza México REDD+. « Incorporación de la perspectiva de género en políticas y leyes vinculadas con cambio climático y REDD+ » México, 2014
- ▶ Agronomes et Vétérinaires sans frontières, « Género y Adaptación al Cambio Climático. Puesta en común y sistematización de experiencias sobre la integración de la perspectiva de género en la adaptación al cambio climático en el ámbito rural en Nicaragua », 2014
- ▶ Banque mondiale, "Gender at work, a companion to the World development report in jobs", 2014
- ▶ Banque mondiale, « Rapport sur le développement dans le monde, Egalité des genres et développement », 2012
- ▶ BRIDGE (Emeline Skinner), « Genre et changement climatique–Panorama », 2012
- ▶ CARE International, « note de position de CARE sur le changement climatique, adaptation, genre et autonomisation des femmes », 2014
- ▶ CARE International, "Tackling the double injustice of climate change and Gender Inequality", 2014
- ▶ CARE International, « Adaptation, genre et empowerment des femmes. Rapport sur le changement climatique », Londres, 2010.
- ▶ CCAFS & OAA, « Guide de formation - recherche sur le genre et les changements climatiques dans l'agriculture et la Sécurité alimentaire pour le développement rural », 2013

- ▶ Center for International Forestry Research, "Gender REDD+, Analyzing Womens Roles in Sub National Activities" : <http://www.cifor.org/gender/gender-redd-analyzing-womens-roles-sub-national-initiatives/>
- ▶ Christian Aid, "Climate Justice for All: putting gender justice at the heart of the Paris Climate change agreement", 2015
- ▶ Commission de la condition de la femme: « L'impact de l'éducation, de l'exode rural et des nouvelles technologies sur la vie des femmes rurales au centre du débat général », FEM/1895, 56 session, 2012
- ▶ FIDA, "The Gender advantage, women at the Font line of climate change", March 2014
- ▶ FMICA, « Género y cambio climático. Aportes desde las mujeres de Centroamérica a las políticas regionales sobre cambio climático. Foro de Mujeres para la Integración Centroamericana » – FMICA. San José, Costa Rica. Junio, 2010.
- ▶ GGCA, PNUD « Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le financement de la lutte contre le changement climatique », 2012
- ▶ Guttmacher Institute, "Pregnancy, Are You in the Know", 2011 (available online <https://www.guttmacher.org/in-the-know/pregnancy.html>)
- ▶ Heinrich Böll Stiftung, North America, "Égalité des sexes et financement climatique", www.climatefundsupdate.org, 2014
- ▶ IDR/Peter Bennett (2010) Women's rights and access to land in Africa, New Agriculturist.
- ▶ IICA. « Informe ante la Cuadragésima Reunión de Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la mujer en América Latina y el Caribe. Acciones del IICA para la promoción de la equidad de género y el desarrollo de las mujeres rurales », 2006
- ▶ Inter-agency Secretariat for the International Strategy for Disaster Reduction (UN/ISDR), & United Nations Division for the Advancement of Women in the organization of the Expert Meeting on "Environmental Management and the Mitigation of Natural Disasters: a Gender Perspective", Ankara, Turkey, 6-9 November 2001
- ▶ IPCC : Glossaire de l'IPCC (Glossary Working Group III)
- ▶ IPPF, « La santé et les droits sexuels et reproductifs : enjeu crucial pour le cadre de l'après-2015 », 2015
- ▶ Le Monde selon les femmes, « Les conséquences du changement climatique sur les femmes et les processus migratoires », Belgique, 2012
- ▶ Le Monde selon les femmes (M. de la Pena), « Conséquences du changement climatique sur les femmes », Juin 2010
- ▶ Le Monde selon les femmes, « Plaidoyer pour le genre dans les négociations climat –environnement », Belgique, 2012
- ▶ Nations Unies, « Rapport sur les Objectifs du millénaire pour le développement », 2014
- ▶ OAA, « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les femmes et les hommes pour soutenir le développement », 2010-2011
- ▶ OAA, « Perspectives Economiques et Sociales, Synthèses 8, Genre et droit à la terre », 2010
- ▶ OCDE, « Etudes de l'OCDE sur la politique de l'environnement et le comportement des ménages. Vers des comportements plus environnementaux. Vue d'ensemble de l'enquête 2011 », 2014
- ▶ ONU Femmes, "Gender Equality and sustainable development, World survey on the role of women in development", 2014
- ▶ OXFAM Québec, « Rapport d'avancement des activités des femmes récupératrices. Projet de Gestion des déchets solides ménagers au Bénin – GDSM. Comment susciter un sursaut populaire autour de l'EHA ? » article sur <http://fr.ircwash.org/blog/cotonou-comment-susciter-un-sursaut-populaire-autour-de-leha-%C2%BB>,
- ▶ Parlement Européen 2009-2014, Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, « Rapport sur les femmes et le changement climatique » (2011/2197(INI)), A7-0049/2012
- ▶ PNUD, « Área práctica de género. Cómo incidir en la formulación de Políticas de Gestión del Riesgos y/o Cambio Climático para la inclusión del Enfoque de Género », 2012
- ▶ PNUD, « Resource guide on gender and climate change », 2009
- ▶ PNUD, UNFCCC, « Guide pour l'évaluation des besoins technologiques pour le changement climatique », 2010
- ▶ PNUD Bolivia, "Tras las huellas del cambio climático en Bolivia : Estado del arte del conocimiento sobre adaptación al cambio climático, agua y seguridad alimentaria", 2011

- ▶ PNUD-México, América Latina Genera, Guía recursos de género para el cambio climático, 2008
- ▶ REDD+, « Glossaire REDD + SES Version 2 »
- ▶ République du Niger: Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008 – 2012. Octobre 2007
- ▶ Rural Development Institute. Nielsen, R.. "Reports on Foreign Aid and Development n. 125: Women's Land Rights in Post Conflict Angola", July 2008.
- ▶ UICN, PNUD y GGCA. « Manuel de formation en genre et changement climatique », 2009.
- ▶ UICN, "the Art of implementation, Gender strategies transforming National and Regional Climate Change decision making", 2012
- ▶ UICN, USAID, "Women at the forefront of clean energy future", a white paper of IUNC & USAID, Initiative Gender Equality for climate change, September 2014
- ▶ UNCCD, "Economic and Social Impacts of Desertification, Land Degradation and Drought", 2nd Scientific Conference. WHITE PAPER I. 2013
- ▶ UNDP; "Transversalización de la perspectiva de género en las políticas de cambio climático en México, sistematización y lecciones aprendidas", 2014
- ▶ Union Européenne, Psytel, programme DAPHNE, « Estimation du coût des violences conjugales en Europe », 2006
- ▶ United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNISDR), "To build the resilience of nations and communities to disasters, we need equal and active participation of men and women in disaster risk reduction", 2011
- ▶ UN Foundation Universal Access project, "Briefing cards : Sexual and reproductive health and rights and the Post 2015 Agenda", 2014
- ▶ UN WomenWatch, "Women, Gender Equality and Climate Change", Factsheet (available online http://www.un.org/womenwatch/feature/climate_change/downloads/Women_and_Climate_Change_Factsheet.pdf)
- ▶ UNEP. "Guidance on mainstreaming gender into work under the Convention on Biological Diversity", 2014
- ▶ UNFCCC, Convention-cadre sur les changements climatiques, « Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques », FCCC/SBI/2014/L.43/Rev.1, Lima, décembre 2014
- ▶ UNFCCC, « Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1^{er} au 14 décembre 2014. Additif. Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingtième session », 2014
- ▶ WEDO et FNUAP, Guide pratique "Climate Change Connections, Ensuring women contribute to and benefit from equitable climate solution", 2009

Notes, présentations et documents de positions:

- ▶ Djiré Moussa, Réformes foncières et accès des femmes à la terre au Sahel: quelles stratégies pour les réseaux ? Communication à la conférence-débat organisée par International Land Coalition et IFAD – Rome- 20 septembre 2007.
- ▶ Position d'associations françaises sur Genre et changement climatique. Document au 20/04/2015, coordonné par l'association Adéquations, 2015
- ▶ Réseau climat développement (Zénabou Segda), « Note de décryptage sur le genre et le climat », 2015
- ▶ UNFCCC, In-session workshop on gender-responsive climate policy with a focus on mitigation action and technology development and transfer; Bonn, Germany, 8–9 June 2015
http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/9043.php)
- ▶ WEDO, Women and Gender Constituency I: Position Paper on the 2015, New Climate Agreement.
http://www.wedo.org/wp-content/uploads/WGC_FINAL_11June-1.pdf

Sites et pages Internet:

- ▶ AWID <http://www.awid.org/node/730>http://www.careclimatechange.org/tk/integration/es/guia_paso_a_paso
- ▶ Blue Ventures : <http://www.blueventures.org/madagascar/volunteer-expeditions-inmadagascar.html>
- ▶ Database on Local Coping Strategies
http://maindb.unfccc.int/public/adaptation/adaptation_casestudy.pl?id_project=153&id_hazard=&id_impact=&id_strategy=&id_region=4
- ▶ ONUFEMMES. <http://beijing20.unwomen.org/fr/in-focus/environment#topic>
- ▶ Programa PNUD en Cuba, acciones en género.
http://www.cu.undp.org/content/cuba/es/home/operations/projects/womens_empowerment
- ▶ Diálogos con mujeres indígenas en el marco de la COP 20 en Lima.
<http://www.cop20.pe/3717/cop20-dialoga-con-mujeres-indigenas-para-evaluar-sus-recomendaciones-sobre-cambio-climatico/>
- ▶ Thomson Reuters Foundation. National climate commitments must include human rights and gender equality.
<http://www.trust.org/item/20150608210640-sjvlb/>
- ▶ UICN, Environnement and Gender Index : <http://genderandenvironment.org/egi/>

Groupe de travail sur l'autonomisation des femmes et les enjeux climatiques, formé à l'initiative des Présidentes du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et des Délégations aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Co-Présidentes :

- ▶ **M^{me} Danielle BOUSQUET**, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes ;
- ▶ **M^{me} Catherine COUTELLE**, Présidente de la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Groupe d'Études Genre et Droits des femmes à l'international* ;
- ▶ **M^{me} Chantal JOUANNO**, Présidente de la Délégation aux Droits des femmes du Sénat ;

Membres :

- ▶ **M. Yves CHARBIT**, Professeur émérite en Démographie de l'Université Paris-Descartes ;
- ▶ **M^{me} Olivia DABBOUS**, Chargée de mission, Division d'Appui environnemental et social ; Agence française de Développement, membre du Groupe de Travail Coopération et Protection internationale du HCEfh ;
- ▶ **M^{me} Dilek ELVEREN**, Spécialiste de programme Égalité femmes-hommes, Direction de la coordination régionale et de la transversalité, Organisation internationale de la Francophonie ;
- ▶ **M. Maxime FOREST**, Maître de conférences à Sciences-Politiques Paris, Président de la Commission Droits des femmes et enjeux internationaux du HCEfh ;
- ▶ **M^{me} Sarah LAHMANI**, Chargée de mission, Division d'Appui environnemental et social, Agence française de Développement, membre du Groupe de Travail Coopération et Protection internationale (GT-CPI) du HCEfh ;
- ▶ **M^{me} Yveline NICOLAS**, Coordinatrice de l'Association Adéquations, Membre associée de la Commission Droits des femmes et enjeux internationaux du HCEfh ;
- ▶ **M^{me} Fanny PETITBON**, Chargée de mission Plaidoyer CARE France ;
- ▶ **M. Serge RABIER**, Membre de l'Association Équilibrés et Populations, Membre de la Commission Droits des femmes et enjeux internationaux du HCEfh ;

Rapporteuse :

- ▶ **M^{me} Marie-Annick BOURDIN**, Commissaire aux Affaires internationales du HCEfh.

Observatrices :

- ▶ **M^{me} Ouafae SANANES**, Conseillère en genre et développement, Sous-direction de la santé, de la sécurité alimentaire et du développement humain, MAEDI, DGM/DBM/SAH, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international ; membre du GT-CPI du HCEfh ;
- ▶ **M^{me} Lucie GUILLET**, Chargée de mission société civile, Équipe interministérielle de négociation - CCNUCC - COP21/CMPI I ;
- ▶ **M^{me} Camille PALUMBO**, Chargée de mission finance, Équipe interministérielle de négociation - CCNUCC - COP21/CMPI I

Avec l'appui financier du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international pour l'étude, qui a servi de trame à ce document, effectuée par les consultantes :

- ▶ **M^{me} Pauline CHABBERT**, Directrice associée du Groupe Egalis
- ▶ **M^{me} Marcela de la PEÑA VALVIDIA**, Chargée de mission au « Monde selon les femmes », Bruxelles

* Ce groupe d'études de l'Assemblée nationale a mené un cycle d'auditions, de mars à juillet 2015, sur le développement durable et plus particulièrement sur la lutte contre le réchauffement climatique.



**TOUS ENSEMBLE
POUR LE CLIMAT**

Sur l'initiative de :



Avec la participation de :



Avec le soutien de :

